



## COMMUNE DE TRAENHEIM

*Juillet-Août 2023*

### GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous présentons chaleureusement nos meilleurs vœux à nos seniors qui célèbreront leur anniversaire à la belle saison !

#### JUILLET

18 juillet, M. Jacques DESJARDINS, 86 ans  
20 juillet, M. Albert KISTER, 77 ans  
25 juillet, Mme Jacqueline ANSTOTZ, 83 ans  
29 juillet, M. Jean-Paul PERUGGIA, 77 ans

#### AOÛT

1<sup>er</sup> août, Mme Michèle SIEBLER, 77 ans  
5 août, Mme Marlyse MEYER, 76 ans  
9 août, Mme Arlette HECKMANN, 75 ans  
13 août, M. Jean-Marie BENOIT, 76 ans  
15 août, M. Hamed ADDAD, 78 ans  
25 août, M. Gilbert BARTH, 76 ans  
26 août, Mme Mariette MOCHEL, 92 ans  
Mme Marie-Elise REYSZ, 94 ans  
30 août, Mme Colette ROLLING, 83 ans

### ANIMATIONS JEUNES

La Communauté de Communes a confié le service Animation Jeunes du Territoire à la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC), par le biais d'un contrat d'objectifs.

L'Animation Jeunes propose des activités tout au long de l'année pour les jeunes de 10 à 17 ans.

Elle a pour mission d'accompagner les jeunes dans leurs projets, de développer les relations avec les associations, d'organiser des séjours par et pour les jeunes, de proposer une offre de loisirs et de proximité, d'aider à la formation BAFA etc...

L'ensemble des informations ainsi que les tracts des activités sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble : <https://www.mossigvignoble.fr/animation-jeunes/>

**Les inscriptions aux activités à la carte de cet été sont désormais ouvertes jusqu'au 7 juillet inclus !**

### AUTORISATION D'AFFECTER LE PRODUIT DE CHASSE

Les propriétaires de parcelles sur la plaine de Traenheim (environ 281 ha au total) ont reçu, fin mai 2023, un courrier concernant la rétrocession du produit de la chasse à la commune pour la période 2024-2033. Il s'agit d'une formalité obligatoire, qui permet à la commune, **de percevoir le loyer (1 200€/an)** payé par les chasseurs au titre de la chasse en plaine.

Pour ce faire, **il est impératif de retourner l'« autorisation d'affecter le produit de chasse » complétée et signée à la mairie dans les plus brefs délais.** L'absence de réponse équivaut à voter contre l'abandon du produit de la chasse à la commune. Si la majorité des 2/3 n'est pas atteinte, le loyer de la chasse sera redistribué à chacun des propriétaires, ce qui donnera une très petite somme pour la plupart d'entre eux.

Il en va de soi que les chasseurs sont soumis à des règles strictes et doivent respecter une distance de **50 m des habitations.**

### AIDE AUX DEVOIRS

Nous sommes à la recherche d'un intervenant pour encadrer un atelier d'aide aux devoirs pour la prochaine rentrée scolaire.

Dans le cadre des activités extra-scolaires, nous aimerions mettre en place 1 heure d'aide aux devoirs le jeudi ou le vendredi de 16h15 à 17h15 à Traenheim.

Veuillez contacter la mairie au 03.88.50.38.59 – [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr)

## CIVILITÉ

### ARRETE n° 10/2017 Relatif à la lutte contre les bruits de voisinage

**RAPPEL :** Les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne pourront être pratiquées que les jours et horaires ouvrables de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 en semaine, les samedis de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00, les dimanches et jours fériés ces activités sont interdites.

Le non-respect des règles particulières fixées par l'autorisation municipale et des valeurs limites d'émergence, constaté par une mesure acoustique relève, au même titre que les infractions visées à l'article 1<sup>er</sup>, des sanctions prévues par les contraventions de 3<sup>ème</sup> classe.

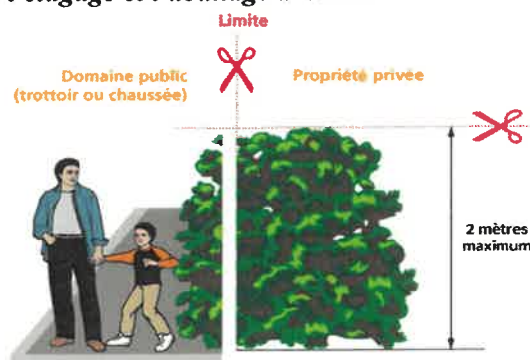
## TAILLE DES HAIES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC

### ARRETE N° 29/2021 Prescriptions générales concernant l'égavage et l'abattage d'arbres

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers.

Le feuillage, les branches d'une haie, d'un arbuste, d'un arbre ne doit pas dépasser la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public. La hauteur est limitée à 2 mètres.

Il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de pas gêner les usagers de l'espace public.



## VANDALISME

Les arbres de nos vergers (cerises, abricots, etc...) arrivent à maturité, et font l'objet de plus en plus fréquent, de convoitises et de vols.

Si vous constatez des déplacements de voitures en repérage ou des personnes inconnues à la cueillette, merci d'en informer les propriétaires si vous avez leur contact, ou prévenir la mairie au 03 88 50 38 59.

Merci pour votre vigilance.

## URBANISME

Des questions d'urbanisme ? Prenez rendez-vous avec David Wetterwald, 2<sup>ème</sup> Adjoint Chargé de l'urbanisme, par mail : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr)

## DATES A RETENIR

- Dimanche 6 août : Pinot & Sono
- Mercredi 9 août : Don du sang

NE PAS OUBLIER !

**Prochaines collectes (poubelle bleue + sac plastique) : vendredis 21 juillet et 18 août 2023**

Avec nos meilleures salutations  
Gérard STROHMENGER  
et le Conseil Municipal



4, Rue de l'École - 67310 – TRAENHEIM

Tél. 03.88.50.38.59 – Courriel : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr) – site internet : [www.traenheim.fr](http://www.traenheim.fr)

